



## Communiqué de presse – Février 2023

**HARLAY AVOCATS INTERVIENT COMME CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ SEZAME DANS LE CADRE D'UNE LEVÉE DE FONDS PRÉ-SEED D'UN MONTANT DE 1 MILLION D'EUROS.**

**Fondée en 2022, la société Sezame dont l'objectif est de démocratiser l'accès à la propriété, réalise une levée de fonds de 1 million d'euros afin de continuer à améliorer sa solution de location avec option d'achat (leasing immobilier).**

Co-crée en juillet dernier par Charles Ruelle, Benjamin Hubert et Clara Tairraz, Sezame ambitionne de faciliter l'accès à la propriété en déployant une solution de location-accession et de coaching financier personnalisé. Sa solution repose sur plusieurs étapes : la définition d'un budget d'acquisition, l'accompagnement dans la sélection du bien immobilier, l'acquisition du bien pour le compte du client et un coaching financier en vue de l'obtention d'un crédit. Enfin, le client peut racheter le logement à un prix de rachat fixé à l'avance.

Sezame s'est par ailleurs dotée d'une mission, conformément à la possibilité introduite par la Loi Pacte, qui consiste à « *faciliter l'accès à la propriété par sa solution et son accompagnement sur mesure, dans un alignement d'intérêts avec ses clients* ».

Cette levée de fonds d'un montant de 1 million d'euros a été réalisée auprès de Altur Investissement et une quinzaine de business angels, et va permettre à Sezame de continuer son développement technologique et commercial, structurer le cadre juridique et légal de la location-accession dans l'immobilier résidentiel privé et recruter de nouveaux talents.

Thibault Chareton (associé), et Charlotte Striffler (collaboratrice) ont conseillé la société Sezame dans le cadre de cette levée de fonds.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Thibault Chareton :  
([tchareton@harlaylaw.com](mailto:tchareton@harlaylaw.com))

**A PROPOS DE HARLAY AVOCATS :** Harlay Avocats est un cabinet d'avocats d'affaires indépendant à dimension internationale, basé à Paris. Cabinet français indépendant, fondé en 1988, Harlay Avocats s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire d'avocats permettant d'accompagner les clients tant en France qu'à l'étranger dans la plupart de leurs besoins en droit des affaires (opérations courantes et exceptionnelles). L'équipe corporate de Harlay Avocats dirigée par Marie-Laure de Cordovez, Olivier Cognard et Thibault Chareton intervient tout particulièrement en Private Equity, Droit Boursier et Fusions-Acquisitions.

**HARLAY AVOCATS**